



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES

Association française pour les Nations Unies
reconnue d'utilité publique
7 rue Jean Goujon, 75008 Paris

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée Générale du 23 mars 2022

L'Assemblée Générale de l'Association française pour les Nations Unies (AFNU) s'est réunie le mercredi 23 mars 2022, 17h, au salon Ambassadeurs, Maison de l'Amérique latine (217 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris) et sur Zoom.

1. Constatation du quorum

Le Président de l'AFNU, M. Bernard MIYET, ouvre la séance en faisant observer que la présente réunion répond à une obligation statutaire (l'Assemblée Générale de l'AFNU devant se réunir une fois par an).

Assisté du Secrétaire général et du Trésorier, le Président constate que le nombre des présents et des membres dûment représentés en ce 23 mars 2022, en présentiel et en distanciel, est atteint et que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer. La liste des présents, excusés et pouvoirs est jointe au procès-verbal.

2. Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour a été adressé à l'ensemble des membres de l'AFNU par courrier du 22 février 2022 et, pour rappel, du 22 mars 2022.

Il est adopté sans modification.

3. Présentation du rapport moral et d'activité 2021

Le Président, M. Bernard Miyet, prend la parole, pour souligner l'action soutenue de l'AFNU en 2021 malgré la crise sanitaire qui nous a obligés à constamment nous adapter et à devoir organiser des conférences en distanciel pendant une bonne partie de l'année. Cet inconvénient s'est cependant transformé en avantage puisque nous avons décidé de recourir désormais à des séances mixtes présentiel/distanciel, cette formule permettant de toucher plus de monde.

M. Bernard Miyet a donné ensuite la parole au Secrétaire général, M. Richard Narich qui a introduit le rapport d'activité 2021 et demandé notamment aux chefs de file de commenter les activités dont ils avaient la charge. Ainsi M. Jean-Pierre Tardieu a-t-il souligné l'importance du partenariat que nous avons conclu avec le PNUE, ainsi que son soutien financier et en intervenant pour notre conférence conjointe sur la biodiversité, qui a réuni des personnalités prestigieuses. Pour M. Bernard Miyet la conférence sur le désarmement a été un succès. Le Préfet Jean-Christian Cady a rappelé à ce propos les reports successifs intervenus en raison de la crise sanitaire. Concernant le programme « Paroles de diplomates », le Président a indiqué que le Professeur Julian Fernandez qui en est responsable avait été nommé pour 9 mois à compter du mois d'avril 2022 à l'université Galatasaray en tant que Professeur associé (Il continuera cependant à assurer ce programme en distanciel depuis Istanbul). M. Bernard Miyet a aussi suggéré d'inviter les ambassadeurs Bauchard et Driencourt à y intervenir cette année. Il a remercié l'Ambassadrice Cécile Pozzo di Borgo et la Professeure Delphine Allès pour leur participation au Jury du Prix de recherche Léon Bourgeois. Le Secrétaire général a tenu à féliciter de son côté M. Jérémie Mercier et notre stagiaire, Mlle Katia Garnier, pour l'excellente présentation de ce rapport d'activité 2021. L'Ambassadeur Jean-Maurice Ripert a rappelé qu'il avait participé à la rédaction du communiqué de la FMANU sur l'Ukraine, finalement assez satisfaisant, qui s'ajoutait donc à notre propre communiqué sur ce sujet.

Plusieurs commentaires ont suivi ces interventions.

L'Ambassadeur Alain Le Roy a suggéré que l'AFNU consacre une ou plusieurs séances à réfléchir sur l'avenir des Nations unies. Ce thème sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine réunion de Bureau.

Le Général Dominique Trinquand a proposé que l'on étudie la question de l'enseignement aux militaires en regard du droit de la guerre pour une meilleure prise de conscience de la protection des civils dans les conflits armés.

Pour l'Ambassadeur Ripert, la question des droits humains et de la démocratie pourrait être utilement discutée avec d'autres associations-sœurs (latino-américaines, africaines, etc.).

M. Gabriel Amvane a proposé que soit inscrit dans nos projets la question de la liberté d'informer.

Le Président a demandé de faire remonter au Secrétaire général les commentaires éventuels sur l'organisation du site internet.

4. Présentation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2021

Le trésorier a présenté son rapport financier et commenté la plaquette des comptes de l'exercice, marqué d'une part par l'accroissement sensible des activités, notamment des conférences en présentiel et relayées en visioconférence lors du dernier trimestre de l'année, d'autre part par la prise en compte des effets du partenariat AFNU-PNUE. L'exercice se solde par un déficit de 18395 €, la progression des ressources financières (126583 €) n'ayant pas suivi celle des charges d'exploitation (144978 €). Il indique que le projet de budget 2022 qui sera présenté prochainement au COMEX inclura une nouvelle progression des activités et sera équilibré par une forte augmentation des ressources, l'engagement des dépenses étant géré avec prudence pendant le premier semestre, en attendant la confirmation des recettes, notamment des subventions publiques.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'année 2021 et donne quitus au Président et au Trésorier de l'AFNU.

5. Complément apporté à la grille des cotisations approuvée par l'Assemblée Générale du 24 mars 2021

A la suite d'une suggestion de l'Ambassadeur Jean-Maurice Ripert d'approfondir la relation entre l'AFNU et certaines associations étudiantes en proposant à celles-ci de s'impliquer davantage dans certains événements et en bénéficiant d'une cotisation d'adhésion spécifique, le trésorier présente le projet de résolution suivante :

« L'Assemblée Générale décide de compléter la grille de cotisations à l'AFNU conforme aux Statuts de l'association (articles 3 et 16), mentionnant les appellations et niveaux des cotisations suivants :

- *Membre actif régulier, personne physique* : 50 euros/an ;
- *Membre actif étudiant, personne physique* : 15 euros/an (jeunes et étudiants de moins de 26 ans) ;
- *Membre actif régulier, personne morale* : 1000 euros/an ;
- *Membre actif bienfaiteur, personne physique* : 100 à 500 euros/an ;
- *Membre actif bienfaiteur, personne morale* : 1001 à 4999 euros/an ;
- *Membre actif bienfaiteur, personne morale mécène* : 5000 à 9999 euros/an ;
- *Membre actif bienfaiteur, personne morale grand mécène* : à partir de 10000 euros/an. Par la disposition suivante relative aux partenariats de l'AFNU avec les associations étudiantes :
- *Membre actif régulier, personne morale association étudiante* : 100 euros/an. »

Soumise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

6. Renouveaulement du Comité exécutif (2022-2024)

Pour la période 2022-2024, sont élus membres du Comité exécutif de l'AFNU par l'Assemblée Générale les 19 personnalités suivantes (1 place restant encore disponible conformément à l'article 5 des Statuts):

- Madame Delphine ALLÈS
- Madame Geneviève BASTID BURDEAU
- Madame Claire BRISSET
- Monsieur Jean-Christian CADY
- Monsieur François CLEMENCEAU
- Madame Sandra COULIBALY LEROY
- Monsieur Emmanuel DECAUX
- Monsieur Yves DOUTRIAUX
- Monsieur Pierre Henri GUIGNARD
- Monsieur Bruno JULIEN-LAFERRIÈRE
- Monsieur Thierry LION
- Monsieur Bernard MIYET
- Monsieur Richard NARICH
- Madame Alexandra NOVOSSELOFF
- Monsieur Frédéric RAMEL
- Monsieur Jean- Maurice RIPERT
- Madame Stéphanie ROGER (au titre de la MGEN en remplacement de Monsieur Eric CHENUT)
- Monsieur Jean Pierre TARDIEU
- Madame Anne TEZENAS DU MONTCEL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de l'Assemblée Générale du 23 mars 2022 est levée à 20h00.

Richard Narich
Secrétaire général

